

FRANCE IDENTITÉ : DES AVANCÉES POUR SIMPLIFIER LES DÉMARCHES EN MAIRIE

Le 27 juin, 1255 mairies et préfetures ont participé au webinaire autour de France Identité, animé par Anne-Gaëlle Baudouin, préfète directrice générale de France Titres, et Florent Tournois, directeur du programme France Identité.

77 % des mairies favorables à l'acceptation du justificatif

L'objectif était de présenter l'application et de mettre en lumière le justificatif d'identité et ses bénéfices pour les mairies. À ce sujet, Christelle Saint-Amand Cephace, directrice du pôle citoyenneté de Puteaux (Haut-de-Seine), a expliqué que ce justificatif peut être adapté aux demandes d'actes d'état civil, aux inscriptions sur les listes électorales, aux changements d'adresse, aux certificats de domicile, mais aussi à l'inscription à la cantine, aux activités périscolaires ou autres, et au paiement des factures municipales.

En effet, conçu pour accompagner les démarches administratives en ligne ou en présentiel, le **justificatif d'identité permet de transmettre une preuve d'identité dédiée à une seule démarche grâce à un cadre d'utilisation précis**, prévenant ainsi les risques de fraude, ce que ne permettent pas les photocopies ou scans de la carte nationale d'identité.

Lors du sondage réalisé sur le sujet pendant le webinaire du 27 juin, **77 % des communes présentes se sont déclarées favorables à l'acceptation de ce justificatif** pour certaines démarches en mairie.

Prochaine étape : généralisation de la certification d'identité numérique

Ce temps d'échange a également permis de répondre aux questions des mairies sur la certification d'identité numérique et l'activation de France Identité lors de la remise de la CNI. Un sujet d'autant plus crucial que les mairies jouent un rôle central dans ces démarches-clés. Depuis la généralisation de l'activation de l'identité numérique à la remise de la CNI le 31 mars dernier, toutes les mairies dotées de DR sont engagées de fait dans la certification de l'identité numérique. Dans un souci de cohérence et afin de simplifier le parcours usager, il a donc été décidé de **généraliser la certification d'identité numérique hors remise à l'ensemble des mairies équipées de DR à compter du 15 juillet**.

Pour toute question ou besoin de formation, nous restons à votre disposition à l'adresse : mairie@france-identite.gouv.fr ou par téléphone au 0 806 001 628



Christelle Saint-Amand Cephace, directrice du pôle citoyenneté de Puteaux (Hauts-de-Seine), entourée d'Anne-Gaëlle Baudouin, préfète directrice générale de France Titres, et de Florent Tournois, directeur du programme France Identité.

ABSENT LE 27 JUIN ? VISIONNEZ LE WEBINAIRE EN REPLAY

Pour continuer à vous accompagner, France Titres met à votre disposition :



- le replay du webinaire : <https://vimeo.com/1097516475?share=copy>
- le compte rendu et le support de présentation :
<https://francetransfert.numerique.gouv.fr/download/download-info-public?enclosure=78e07311-ff25-46c1-8007-e52db63696a8&lang=fr>
- Mot de passe : FR4NCE_idt_num3r1que_

IDENTITÉ NUMÉRIQUE FRANCE IDENTITÉ : NOUS RÉPONDONS À VOS PRINCIPALES QUESTIONS

Au cours du webinaire France Identité organisé le 27 juin, certaines questions sont revenues. Voici les réponses aux principales.

1. Quelle est la différence entre l'identité numérique de La Poste et l'identité numérique France Identité ?

La Poste est un acteur privé qui propose un service d'authentification. **France Titres propose une identité numérique régalienne avec le plus haut niveau de sécurité qui existe**, et permettant des usages sensibles comme la procuration de vote 100 % dématérialisée.

2. Tous les téléphones sont-ils compatibles pour utiliser l'application France Identité ?

La compatibilité des téléphones dépend de la version de leur système d'exploitation. **Il faut au minimum une version Android 11 ou iOS 16.6.**

3. Qu'est-ce que la lecture NFC ?

Il s'agit de la **lecture sans contact** qui est utilisée pour la transmission des données.

4. Quelle est la différence entre l'identité numérique et l'identité numérique certifiée ?

Le niveau de sécurité diffère, ainsi que les usages. L'identité numérique certifiée permet notamment d'accéder aux démarches les plus sensibles comme la procuration de vote 100 % dématérialisée et les services via FranceConnect+.

5. Peut-on présenter son identité numérique dans un train ?

Oui, il est tout à fait possible de présenter son identité numérique dans les TGV INOUI et OUIGO ainsi que dans les trains Intercités, sans avoir à montrer sa carte nationale d'identité en complément.

6. Comment les données de France Identité sont-elles protégées ?

Les données sont principalement stockées dans la carte nationale d'identité. L'application a passé plusieurs audits de sécurité et a organisé des campagnes de détection de failles (*bug bounty*) avec succès. En outre, la carte d'identité physique reste indispensable pour accéder à des usages sensibles tels que la génération de justificatifs d'identité.

7. France Titres souhaite-t-elle généraliser la certification ?

Oui, la dynamique est engagée. 84 % des mairies sont formées à l'identité numérique. Depuis le 31 mars, l'ensemble des communes dotées de DR ont la capacité d'activer des identités numériques à la remise de la CNI. Par souci de cohérence entre les parcours d'activation hors remise et à la remise du titre, **nous allons généraliser la certification d'identité numérique hors remise à toutes les mairies équipées de DR à compter du 9 juillet.**

8. Le SMS reçu par l'utilisateur pour pré-activer son identité numérique ne semble pas être assez explicite. Allez-vous le faire évoluer ?

Beaucoup d'utilisateurs ne lisent pas le message jusqu'au bout ou craignent un hameçonnage. **Des améliorations sont en cours**, notamment via des notifications envoyées par mail et une simplification du parcours utilisateur.

9. Comment vérifie-t-on la validité d'un justificatif d'identité numérique ?

Le QR code présent sur le justificatif d'identité à usage unique permet une vérification via une authentification sécurisée, garantissant que le justificatif appartient bien à la personne concernée dans le délai de validité défini par l'utilisateur. **Vous pouvez utiliser le site de France Identité (<https://idp.france-identite.gouv.fr/usager/valider-attest>) ou le vérifier grâce à l'application France Identité.**

LA CARTE TES ÉVOLUE : SUSPENSION DES COMMANDES DU 15 AU 29 SEPTEMBRE 2025



La Plateforme de Gestion de la Carte Agent (PGCA) a évolué en novembre 2024 pour permettre la prise en compte de cartes dotées d'une puce répondant à de nouvelles exigences en matière de sécurité.

L'ensemble des postes informatiques « administrateurs / référents cartes », des dispositifs de recueil (DR), des applications COMEDec et d'état civil ont été mis à jour pour être compatibles avec ces nouvelles cartes.

La dernière phase de ce projet est la mise à jour des chaînes de production de l'Imprimerie nationale pour produire ces nouvelles cartes. **Durant cette étape, la production des cartes sera suspendue entre le 15 et le 29 septembre 2025.**

La plateforme PGCA restera disponible et la commande de cartes sera possible, mais **celles-ci ne seront livrées qu'à partir du mois d'octobre 2025.**

Pour toute question ou besoin d'assistance, nous restons à votre disposition à l'adresse : ants.support@interieur.gouv.fr ou par téléphone au 0 806 001 628

INDICATEURS

Indicateurs cibles

Délai moyen d'obtention d'un RDV en mairie	Délai moyen d'instruction/production /acheminement
30 jours	21 jours
Taux de pré- demande	Nombre de recueils par DR par an
80 %	3750

Au 08 juillet 2025

Délai moyen d'obtention d'un RDV en mairie	Délai moyen d'instruction/ production/acheminement*
5 jours	31,66 jours
Taux de pré-demande	Nombre de recueils par DR depuis le 1 ^{er} janvier 2025
80 %	1065 (= 28,4 %)

* CNI et Passeports confondus